

28 mai 2021 -19:33

Conseil des ministres du 28 mai 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 28 mai 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Prolongation du contrat de location du bâtiment de la Justice de paix de Ninove

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un avenant en vue de la prolongation du contrat de location du bâtiment qui abrite la Justice de paix de Ninove.

Concrètement, il s'agit d'une prolongation de trois ans avec première date de fin possible le 27 décembre 2024 pour la Justice de paix de Ninove, hébergée dans un bâtiment sis Bevrijdingslaan 7. À l'issue de cette période de trois ans, le contrat de location peut être reconduit tacitement d'année en année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Diverses mesures en matière de fonction publique administrative fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses mesures en matière de sélection, de mobilité, de certification linguistique et de carrière pécuniaire dans la fonction publique administrative fédérale.

Certaines dispositions actuellement en vigueur sont un frein à des sélections plus efficaces, rendent la mobilité ou l'intérêt pour le secteur public des personnes expérimentées peu attractifs.

Pour y remédier, les modifications suivantes sont apportées, comme par exemple sur les aspects suivants :

- les conditions de diplôme pour les métiers en pénurie
- une restriction de recrutement pour les personnes ayant fait l'objet d'un licenciement pour faute grave ou d'une démission d'office ou d'une révocation à la suite d'une procédure disciplinaire
- le délai de publication des offres d'emploi (minimum 7 jours au lieu de 14 jours) et l'endroit de publication (au moins sur le site de BOSA)
- la possibilité d'organiser des épreuves complémentaires sur n'importe quelle réserve (entités fédérales ou fédérées) et constitution de mini-réserves sur base de ces épreuves
- la redéfinition de l'ancienne commission de consultation pour les sélections en comité scientifique de consultation pour élargir son spectre de compétences d'avis, et partant, redéfinir sa composition
- l'automatisation de la reconnaissance d'anciennetés pécuniaires acquises dans d'autres fonctions dans le secteur privé ou comme indépendant, dont l'expérience est particulièrement utile pour la fonction à pourvoir et requise comme condition de participation à la sélection

Le projet sera soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux, après quoi il sera transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration A.S.T.R.I.D.

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de nouveaux membres pour le conseil d'administration d'A.S.T.R.I.D.

Il s'agit de la nomination d'Ingrid Moerman, Eric Massin, Anneleen Vander Elstraeten, Julien Pieret et Pierre Huart en qualité de nouveaux membres, avec effet au 10 mai 2021.

A.S.T.R.I.D. est une société anonyme de droit public en charge du développement, de la gestion et de l'entretien d'un réseau national de radiocommunication, d'un réseau de paging et des centres de dispatching pour tous les services de secours et de sécurité.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

28 mai 2021 -19:33

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Assentiment à l'accord avec l'Arménie sur l'exercice d'activités à but lucratif par la famille du personnel diplomatique

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et l'Arménie sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires.

L'accord, fait à Bruxelles le 4 décembre 2018, consiste à faciliter l'exercice d'une activité à but lucratif (profession salariée ou indépendante), par des membres de la famille des agents et autres membres du personnel des missions diplomatiques et postes consulaires arméniens affectés en Belgique, et réciproquement, belges affectés en Arménie.

L'accord dispose que l'immunité de juridiction en matière civile et administrative ne s'applique pas aux actes découlant de l'exercice de l'activité lucrative. Dans le cadre de l'exécution de telles activités lucratives, l'Accord prévoit également que l'Etat d'envoi lève l'immunité de juridiction pénale. Enfin, l'accord prévoit l'assujettissement des bénéficiaires aux régimes fiscal et de sécurité sociale de l'Etat d'accueil pour tout ce qui se rapporte à l'exercice de leurs activités professionnelles.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Nomination d'un membre suppléant de la Commission Nationale Climat

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre suppléant de la Commission Nationale Climat.

Il s'agit de la désignation de Cindy Dequesne à partir du 28 mai 2021, en remplacement de Fanny Mertz.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Mélusine Baronian
Porte-parole (FR)
+32 477 55 83 32
melusine.baronian@khattabi.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+32 499 14 26 99
jelle.boone@khattabi.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mai 2021](#)

Assentiment à la convention du Conseil de l'Europe sur la sécurité lors des matchs de football et autres manifestations sportives

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matchs de football et autres manifestations sportives.

Le but de la convention, faite à Saint-Denis le 3 juillet 2016, est de faire en sorte que les matchs de football et les autres manifestations sportives se déroulent dans un environnement sécurisé, sûr et accueillant pour tous les individus à travers la mise en œuvre d'une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services par une pluralité d'acteurs travaillant en partenariat dans un esprit de coopération. Pour garantir une atmosphère sûre et accueillante à l'intérieur et en dehors des stades, la convention engage les autorités à :

- encourager les acteurs publics et privés (collectivités locales, police, clubs de football et fédérations nationales, et supporters) à travailler ensemble lors de la préparation et du déroulement des matchs de football
- s'assurer que les infrastructures des enceintes sportives soient conformes aux normes et réglementations nationales et internationales, pour permettre une gestion efficace de la foule et de sa sécurité
- établir des plans de secours et d'intervention en cas d'urgence, qui seront testés et perfectionnés au cours d'exercices conjoints réguliers
- veiller à ce que les spectateurs soient bien accueillis et traités tout au long de la manifestation, y compris en rendant le stade plus accessible aux enfants, personnes âgées ou handicapées, et en améliorant les installations sanitaires et de restauration

Un certain nombre de mesures sont également prévues pour prévenir et sanctionner les actes de violence et les débordements, parmi lesquelles des mesures d'exclusion, des procédures de sanctions dans le pays où l'infraction a été commise ou dans le pays de résidence des individus concernés, ou encore des restrictions de voyage lors de déplacements à l'étranger à l'occasion de matchs de football.

Par le biais de la Convention, les Etats s'engagent à renforcer la coopération policière internationale, en désignant un point de contact national d'information football (PNIF) qui facilitera l'échange d'informations et de données à caractère personnel dans le cadre de matchs internationaux.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des
Affaires étrangères, des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Assentiment à la convention sur le travail dans la pêche - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à la convention n°188 sur le travail dans la pêche, adoptée par la Conférence internationale du Travail à Genève le 14 juin 2007.

La convention vise à assurer que les pêcheurs bénéficient de conditions décentes pour travailler à bord des navires de pêche en fixant des normes minimales. Les nouvelles normes contiennent des dispositions qui visent à garantir aux travailleurs du secteur de la pêche :

- de meilleures conditions sanitaires et de sécurité au travail, des soins médicaux en mer et à terre pour les marins blessés ou malades
- des temps de repos suffisants pour leur santé et leur sécurité
- la protection d'un accord d'engagement
- dans la mesure prévue par la législation nationale, le même niveau de protection de sécurité sociale que les autres travailleurs

Les dispositions de la convention visent aussi à garantir que les bateaux de pêche sont construits et entretenus de manière à ce que les travailleurs du secteur aient des conditions de vie qui tiennent compte des longues périodes qu'ils passent à bord et en mer. La convention contribue également à prévenir les formes inacceptables de travail pour l'ensemble des pêcheurs et notamment pour les travailleurs migrants dans ce secteur.

L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des
Affaires étrangères, des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Intervention de Finexpo dans une demande de crédit à l'exportation

Sur proposition de la ministre du Commerce extérieur Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé une demande de crédit à l'exportation pour le Cameroun.

Il s'agit de la stabilisation du taux d'intérêt pour la réalisation d'une station de pompage d'eau traitée, à Akomnyada au Cameroun.

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

SPF Justice : marché public pour des facilités IT

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à des facilités IT pour le SPF Justice.

La continuité du service public exige que des travaux de câblage puissent être effectués en permanence. Dans ce cadre, un marché public sera lancé et couvrira une période de six ans.

Le marché sera passé via une procédure ouverte avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Participation de la Belgique et ses régions et communautés aux Floriades de Almere

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique et ses régions et communautés aux Floriades de Almere, aux Pays-Bas, en 2022.

Le Conseil des ministres propose au Comité de concertation la participation de la Belgique aux Floriades de Almere et invite les autorités régionales à proposer un plan d'approche en réservant les moyens budgétaires régionaux.

En cas d'accord du Comité de concertation, le Commissariat international pour les Expositions internationales (BelExpo) sera chargé d'exécuter cette décision.

La 7e édition de l'Exposition universelle d'horticulture Floriade se tiendra à Almere aux Pays Bas du 14 avril 2022 au 9 octobre 2022. Les Floriades sont des Expositions universelles qui se tiennent tous les dix ans aux Pays-Bas sous les auspices de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) et du Bureau international des Expositions de Paris et enregistrées comme Exposition universelle dans la catégorie la plus élevée, c'est-à-dire A 1. L'exposition Almere 2022 aura pour thème *Growing Green Cities*. L'objectif principal consiste en la promotion de l'agriculture et de l'horticulture. À cet effet, quatre sous thèmes sont proposés: rendre nos villes plus vertes, se nourrir sainement, utiliser l'énergie plus intelligemment, vivre plus sainement. Accessoirement, il s'agit de promouvoir les produits bios et les produits régionaux, le tourisme, la recherche scientifique et l'architecture verte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Mécanisme de rémunération de capacité : seuils d'investissements et critères d'éligibilité des coûts d'investissement - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal fixant les seuils d'investissements et les critères d'éligibilité des coûts d'investissement.

Avec le mécanisme de capacité, la Belgique vise à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité, notamment en vue de la sortie du nucléaire prévue entre 2022 et 2025. Concrètement, le mécanisme vise à garantir une capacité suffisante pour répondre à la demande d'électricité.

Le projet d'arrêté royal, adapté aux avis du Conseil d'Etat et de l'Autorité de protection des données, fixe les critères d'éligibilité des coûts d'investissement permettant de classer toute capacité dans une catégorie de capacité, les seuils d'investissements distinguant les catégories de capacité, ainsi que la procédure de classement.

L'avant-projet est soumis la signature du Chef d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Modification de la répartition OPEX/CAPEX de la subvention d'Infrabel

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la répartition OPEX/CAPEX de la subvention d'Infrabel pour l'année 2021.

Le projet prévoit un transfert de 28,5 millions d'euros en 2021 de la subvention d'investissements vers la subvention d'exploitation d'Infrabel. Ce montant est fixé dans l'hypothèse d'une couverture par l'Etat de la totalité des pertes d'Infrabel liées à la crise sanitaire en 2021. Si cette couverture devait n'être que partielle, un transfert ou des moyens supplémentaires seraient nécessaires.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

28 mai 2021 -19:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pluriannuels (2021-2027) à bordereau de prix pour l'acquisition de munitions pour la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

28 mai 2021 -19:33

Appartient à Conseil des ministres du 28 mai 2021

Marché public relatif à l'exécution de travaux critiques au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles

Sur proposition de la ministre des Institutions culturelles fédérales Sophie Wilmès et du secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'exécution de travaux critiques et urgents dans le circuit sud du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, suite à l'incendie du 18 janvier 2021.

Il s'agit plus précisément d'un marché public qui sera lancé par Bozar en vue de la reconstruction des huit salles d'exposition du circuit sud sinistrées, y compris le revêtement de toiture, les structures de toit métalliques, les lanterneaux, les cimaises et les techniques spéciales.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publication préalable, au motif d'urgence impérieuse, considérant que les travaux déjà réalisés constituent une solution seulement précaire.

Pour la reconstruction et la restauration des autres zones du Palais qui ont été endommagées, d'autres procédures seront lancées, suivant des délais standards.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://wilmes.belgium.be>
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé
de la Simplification administrative, de la Protection de la vie
privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

28 mai 2021 -19:33

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mai 2021](#)

Accord de coopération pour le respect des mesures contre la propagation de Covid-19 sur les lieux de travail - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire commune concernant des traitements particuliers des données à caractère personnel en vue du traçage et de l'examen des clusters et collectivités.

Le projet d'accord de coopération, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoire ainsi que la surveillance, par les inspecteurs sociaux, du respect des mesures pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 sur les lieux de travail. Il vise à élaborer un cadre juridiquement valable et sécurisé pour les trois types suivants de traitement de données à caractère personnel particuliers :

- l'enrichissement de certaines données à caractère personnel des personnes infectées par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) (sous-traitant) pour les entités fédérées compétentes (responsables du traitement) en vue de soutenir le traçage et l'examen des clusters et des collectivités
- l'enrichissement de certaines données PLF des travailleurs salariés ou des travailleurs indépendants vivants ou résidants en Belgique qui effectuent des activités en Belgique, par l'ONSS (sous-traitant) pour les entités fédérées compétentes (responsables du traitement) en vue de soutenir le traçage et l'examen des clusters et des collectivités et en vue de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoire
- l'enrichissement de certaines données PLF par l'ONSS (responsable du traitement) en vue de soutenir la surveillance par les inspecteurs sociaux compétents du respect des mesures pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 sur les lieux de travail

Le projet d'accord de coopération détermine les éléments essentiels pour chacun des trois types de traitement particuliers : les finalités du traitement des données à caractère personnel, la désignation du ou des responsables du traitement, les (catégories de) données à caractère personnel traitées, les catégories de personnes dont les données à caractère personnel sont traitées, la durée maximale de conservation et, le cas échéant, les catégories de destinataires des données à caractère personnel ainsi que les circonstances et les raisons pour lesquelles ils reçoivent les données.

Le Conseil des ministres a également approuvé en deuxième lecture l'avant-projet d'assentiment à ce projet d'accord de coopération.

Les projets sont soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire commune concernant des traitements particuliers des données à caractère personnel en vue du traçage et de l'examen des clusters et collectivités, en vue de l'application de la quarantaine et du test de dépistage obligatoire et en vue de la surveillance par les inspecteurs sociaux du respect des mesures pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 sur les lieux de travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be